

---

---

P É T I T I O N  
D E  
LA COMPAGNIE D'ARQUEBUSIERS  
D E  
LA VILLE DE DOLE EN FRANCHE-COMTÉ.

---

---

**L**A Compagnie d'Arquebusiers de la ville de Dole, animée dans tous les temps du patriotisme le plus vrai, vouée à la défense & au maintien du bon ordre de sa patrie, dans le moment où l'Assemblée Nationale va s'occuper de l'organisation des Gardes Nationales, a cru devoir mettre sous les yeux de cette auguste Assemblée les titres qu'elle a pour en faire partie, puisque dans tous les temps elle en a fait le service.

Un simple récit historique prouvera que, depuis son existence, elle a toujours eu un rang distingué dans la Milice bourgeoise; que toujours les postes périlleux lui ont été confiés; qu'enfin elle n'est qu'une émanation de l'ancienne Milice bourgeoise qui a toujours subsisté dans cette province, & qui faisoit même la seule force militaire qu'elle employa contre ses ennemis, tant qu'elle a été sous le gouvernement de ses Comtes particuliers, ou sous celui de la Maison d'Autriche.

Les circonstances impérieuses qui ont nécessité la formation de la Garde Nationale, décidèrent, il y a près de huit siècles,

Cou

folio

FRC

10095

l'établissement d'un semblable corps. Les abus d'autorité commis au nom d'un seul, ont rendu nécessaire la création de la nouvelle, comme l'ancienne devoit sa formation au despotisme de plusieurs.

Les Compagnies d'Arquebuse tirent leur origine de cette ancienne Milice. Leur utilité, aussi reconnue que leur existence, ayant mérité dans tous les temps à celle de Dole des prérogatives confirmées à différentes époques, elle désire vivement être maintenue dans sa possession.

Les Arquebusiers de Dole reconnoissent pour les premiers membres de leur Compagnie, ces braves citoyens qui, sous le titre d'Arquebusiers bourgeois, se réunirent, il y a plusieurs siècles, pour la défense de leur ville, & que les Ducs de Bourgogne, leurs anciens Souverains, employèrent plusieurs fois dans leurs armées.

Dole, ancienne Capitale de la Franche-Comté, & regardée long-temps comme une ville importante, a essuyé plusieurs sièges. La résistance qu'elle opposa à ses ennemis dans ces occasions, fut toujours une preuve d'autant plus évidente de la valeur de ses habitans, & en particulier de celle de ses Arquebusiers, qu'ils furent presque toujours réduits à leurs seules forces.

Cette ville obligea en 1478 les Français qui en avoient formé le siège, à se retirer. Elle fut prise, à la vérité, en 1479; mais le Général français n'y pénétra qu'à la faveur d'une intelligence qu'il s'étoit ménagée avec des troupes envoyées au secours de Dole; & il ne s'en rendit maître, qu'après avoir taillé en pièces ces braves Arquebusiers qui, réunis sur la grande place, succombèrent, accablés par le nombre, après la plus vigoureuse résistance. Une croix élevée sur cette

place atteste encore aujourd'hui cet événement glorieux & funeste. Par un usage respectable par son ancienneté & son motif, la Compagnie de l'Arquebusé vient chaque année rendre hommage à ce monument.

Le Prince de Condé ayant mis le siège devant Dole en 1636, fournit à la Compagnie une nouvelle occasion de signaler son courage & son patriotisme. Sous les ordres de son chef on la vit se porter avec célérité dans tous les endroits où l'attaque étoit la plus vive, & elle ne contribua pas peu à la belle défense qui força le Prince à lever le siège, & couvrit ses concitoyens d'une gloire immortelle.

Les Arquebusiers se distinguèrent de nouveau dans les sièges que Dole soutint en 1668 & 1674. Enfin on peut assurer qu'il ne s'est présenté aucune occasion où cette Compagnie n'ait donné les témoignages les plus décidés de dévouement à la patrie, d'attachement pour ses Souverains & d'empressement à se rendre utile à ses concitoyens.

Ces services multipliés engagèrent, à différentes époques, le Corps municipal à approuver les statuts de la Compagnie, & à lui accorder plusieurs prérogatives qui furent confirmées par le Roi d'Espagne, sur l'avis du Parlement de Franche-Comté alors séant à Dole; & ce Parlement, co-gouverneur de la province, les lui confirma de nouveau à une époque plus récente.

Parmi ces privilèges, celui qui toujours l'a flatté davantage, a été d'occuper les postes d'honneur dans les assemblées des Compagnies bourgeoises, & sur-tout lorsqu'il a été question de la défense de la ville. Cette prérogative accordée par le Roi d'Espagne Philippe III, en 1608, a été

assurée plusieurs fois à la Compagnie de l'Arquebuse par les Gouverneurs & Commandans de cette province.

M. le Maréchal de Lorges , un de ses Commandans , qui , en 1744 , avoit invité cette Compagnie à se trouver à Vesoul lors du passage de Louis XV en cette ville , où elle mérita l'attention de ce monarque , lui accorda en 1758 une nouvelle confirmation de ce privilége particulier , en déclarant que dans les occasions qui pourroient se présenter , elle seroit regardée comme formant la Compagnie de grenadiers de la Milice bourgeoise.

Lors de l'établissement de la Garde Nationale actuellement existante à Dole , les Arquebusiers , oubliant pour l'instant cette prérogative , ne s'occupant que des événemens qui rendoient cette formation nécessaire & urgente , & ne la regardant d'ailleurs que comme provisoire , se sont empressés de se faire inscrire dans cette Milice , trouvant toutes les fonctions également honorables , dès qu'il s'agissoit de contribuer à la sûreté , à la tranquillité , au bonheur de leurs concitoyens.

Si l'urgence des circonstances a pu déterminer la Compagnie de l'Arquebuse à ne pas réclamer pendant quelques instans un de ses plus beaux privilèges ; si elle n'a pas suivi dès les premiers momens l'exemple que lui offroient plusieurs Compagnies d'Arquebusiers , & entr'autres celle de la Capitale de la France , cette détermination instantanée n'a pu nuire à une prérogative à laquelle elle est fortement attachée , & dont elle désire vivement la conservation & la jouissance.

C'est d'après ces puissantes considérations , que la Compa-

gnie d'Arquebustiers de la ville de Dole a cru devoir faire connoître à l'Assemblée Nationale les privilèges dont elle a constamment joui , & en particulier celui d'être regardée comme formant la Compagnie de grenadiers de la Garde Nationale de cette ville ; qu'elle désire d'être maintenue dans la possession de cette prérogative, lors de la nouvelle organisation annoncée pour cette Garde Nationale ; & qu'elle espère que cette auguste Assemblée ayant égard à l'ancienneté d'une distinction accordée à des services multipliés , à une utilité reconnue , lui en conservera la jouissance , en déclarant que les Compagnies d'Arquebustiers formeront la première Compagnie de la Garde Nationale dans les villes où elles se trouveront établies.

L'Assemblée Nationale , en accueillant la demande de la Compagnie , lui fournira un moyen de renouveler les preuves qu'elle a toujours données de son attachement inviolable à la Nation & au Roi , & de sa disposition toujours subsistante de verser son sang pour la défense de la Patrie & le soutien du trône.

Arrêté dans l'assemblée générale de la Compagnie le seize décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

*Signés.* Le Marquis de Froissard - Berfaillin , capitaine ; Froidevaux , lieutenant ; Opinel , major ; Opinel fils , aide-major ; Lemaître , porte-étendard ; Arbey , Foing , Chaboz père , du Deschaux , Delisle , Delisle fils , Chaboz fils , Opinel cadet , Maconneau , Machard , Malet , de Préville , le Comte de Froissard , Rémond , Joly , le Comte de Balay , Perruche père , de Perfan , Domp martin , Verguet , Eve ,

Limet, Lemaître fils, Thouverey, Thouverey neveu, le Comte de Reculot, Lagut, Arcelin, Grozey, Brunet fils, Bonvalot, Sugniaux aîné, Brunet père, Sugniaux cadet, Vuillier, Chartrain, Rosigneux, Roy, Froidevaux aîné, Froidevaux cadet, Thervay aîné, Perruche aîné, Perruche puiné, Perruche fils, Pialat, Chappuis aîné, Chappuis cadet, Chappuis, Brunet, Agnus de Rouffange, Piot, Rabuffon, d'Egremont, le Marquis de Raulin, Gondeau, Rougeot d'Augny. **PROST**, *Secrétaire.*



f19

Lim  
C